

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 9 mai, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mai 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents ... - votants ...

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - FIORONI Stéphane - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : ARMANDIE Jean-Pierre - ...

Pouvoirs de : BELLEVILLE Patricia à ...
...

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : SUIVI-ANIMATION OPAH : DEMANDE DE SUBVENTION
2023-2024**

N°20230509-05

Rapporteur : Maxime BERARD

Synthèse et exposé des motifs

L'OPAH en cours sur Guillestre permet d'accompagner financièrement les projets de réhabilitation, notamment en centre ancien.

La convention d'OPAH en cours arrive à échéance au 14 mai prochain. La commune a sollicité auprès des différents partenaires un avenant de 12 mois, afin de permettre notamment de réaliser une étude de bilan évaluation de l'OPAH et de définir les contours d'une nouvelle OPAH.

L'ANAH peut être sollicitée pour participer au financement du suivi-animation pour ces 12 mois supplémentaires, selon les conditions suivantes :

- Une part fixe : 50% du montant des factures du suivi animation du prestataire, plafonné à 60 000€ HT de dépenses, soit 30 000€ de subvention
- Une part variable, avec une aide au dossier :

- Travaux Lourds (propriétaires occupant et bailleur) : 840€/dossier, soit pour 7 dossiers 5 880 €,
- Autonomie (propriétaire occupant) : 300€/dossier, soit pour 6 dossiers 1 800 €,
- Energie (propriétaire occupant et bailleur) : 600€/dossier, soit pour 10 dossiers 6 000 €.

Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Considérant la nécessité de poursuivre l'animation de l'OPAH sur les années 2023 et 2024 ;

VU la convention relative à l'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 23 mars 2017 ;

VU le projet d'avenant pour prolongation de 12 mois de l'OPAH présenté ce jour en conseil municipal, délibération n° 20230509-03 ;

VU les crédits inscrits au budget 2023 ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **SOLLICITE** l'ANAH pour financer le suivi-animation de ces 12 mois d'OPAH supplémentaires, pour un montant estimé à 30 000 € en part fixe et 13 680 € en part variable, soit 43 680 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents afférents à cette demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 mai 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

